



Le Change ment

vu par la Jeunesse
Pour 2012

Dix propositions
pour changer la France

Edgar Minimbu

Maire-adjoint d'Aubervilliers
Président des Jeunes Elus de France

Le Change ment



vu par la Jeunesse
Pour 2012

Dix propositions
pour changer la France

Remerciements

Ces dix propositions sont le fruit du travail collectif d'un groupe constitué de jeunes élus et d'étudiants. Chacune a été débattue, dans le cadre d'un riche échange de points de vue, tenant compte de l'opinion et de la réflexion de chacun. Je tiens donc à exprimer ma reconnaissance à toute l'équipe pour son investissement passionné et réfléchi, sans lequel rien de tout cela n'aurait été possible. Je remercie :

Pour la coordination :

Tidiane Ly, étudiant à l'Ecole d'économie de Paris.

Et toute l'équipe de rédaction :

Ella Etienne, étudiante à l'ESSEC.

Youssef Halaoua, étudiant à Sciences Po Paris.

Emmanuel Leroueil, étudiant à Sciences Po Paris.

Pierre-Edouard Garbe, étudiant à l'Université d'Assas.

Sven Schaul, étudiant en droit à l'Université Panthéon-Sorbonne, Président de la Commission des Affaires culturelles du Luxembourg.

Sommaire

| | |
|-------------------|--------|
| Préface..... | page 6 |
| Avant-propos..... | page 7 |

Première partie : Investissement.....page 9

- Proposition 1 : Investir dans une perspective de long terme
- Proposition 2 : Soutenir l'éducation et la santé
- Proposition 3 : Réinvestir dans les infrastructures de transport et d'énergie
- Proposition 4 : Financer le plan d'investissement dans un contexte de crise

Deuxième partie : International.....page 17

- Proposition 5 : Réformer de la politique du commerce extérieur et de coopération
- Proposition 6 : Soutenir les IDE des PME grâce à la Banque publique d'investissement

Troisième partie : Social Business.....page 23

- Proposition 7 : Institutionnaliser la production de richesses économiques et sociales : un statut pour l'entreprise sociale
- Proposition 8 : Valoriser la production d'impact social : insérer l'entreprise sociale dans l'économie de marché

Quatrième partie : Jeunesse et Education.....page 29

- Proposition 9 : Inscrire dans le nouveau pacte éducatif le contrat d'éducation « Colyce »
- Proposition 10 : Renforcer l'aide aux jeunes par un système de contrepartie : le Contrat Local Jeune

| | |
|------------------|---------|
| Conclusion | page 33 |
|------------------|---------|

Préface de Jacques Salvator

Tout d'abord remercier Edgar, Tidiane, Ella, Youssef, Emmanuel, Pierre-Edouard et Sven de solliciter le maire que je suis devenu assez tardivement pour quelques mots de préface.

Leur démarche évoque celle engagée par certaines générations au travers des jeunes élus, des militants étudiants le plus souvent syndicalistes.

Sortir de la proclamation ou de l'incantation, avancer sur des terrains solides et balisés, puiser aux sources les idées les plus novatrices et souvent les plus audacieuses, les arguments, la mobilisation des ressources pour étayer des propositions ambitieuses et cohérentes susceptibles de répondre aux aspirations de changement exprimées par la jeunesse.

L'exercice est salutaire, indispensable, porteur d'avenir. Non seulement il mérite d'être soutenu et promu, mais aussi d'être perçu comme les premiers signes d'un nouveau printemps des idées.

Jacques Salvator

Maire d'Aubervilliers et vice Président de Plaine commune.

Avant-propos

Les dix propositions qui suivent sont nées du désir de prendre le temps de la réflexion afin de porter un regard froid et réfléchi sur la société française, son économie et son rapport au monde. Nous souhaitons prendre part au débat national précédant l'élection présidentielle de 2012. Un tel exercice nous a semblé nécessaire dans une société médiatique qui s'accommode bien volontiers d'une rhétorique rutilante en lieu et place d'une étude rigoureuse. Nous proposons donc, à travers *Le Changement vu par la jeunesse pour 2012*, plusieurs perspectives de progrès pour notre pays.

Nous avons mis sérieux, application, mais aussi originalité dans chacune de nos propositions. Elles sont le fruit de réflexions personnelles, de discussions et de débats. Mais elles s'appuient aussi sur des lectures faites dans le cadre de nos études ou à titre personnel. Le lecteur trouvera dans les pages suivantes plusieurs références bibliographiques : il nous a paru important de développer certaines idées issues de travaux peu mis en lumière.

Les dix propositions de ce rapport ont en commun d'être toutes réalistes et pragmatiques. Loin d'être des spéculations intellectuelles, politiquement stériles, elles se veulent avant tout applicables. Elles ne sont cependant pas exhaustives : seuls les thèmes les plus importants ont été abordés. Nous sommes conscients qu'elles ne forment pas un tout cohérent et programmatique. Cependant elles sont des explorations riches et novatrices parmi lesquelles les décideurs politiques pourront trouver inspiration.

Ce rapport est aussi l'occasion de donner la parole à la jeunesse. Les jeunes sont par tradition cantonnés dans des rôles de terrain ou de faire-valoir (remplir des salles et applaudir par exemple). Ils ont pourtant un regard original et éclairé à porter. La situation est suffisamment grave pour que l'on fasse preuve d'imagination et mette à contribution toutes les énergies au service d'un idéal politique.

Notre collectif est composé d'étudiants et de jeunes élus aux tendances politiques diverses. Ce qui nous a unis dans ce travail commun est notre attachement à la social-démocratie. Nous sommes persuadés qu'elle pourra apporter un nombre considérable de réponses aux grandes questions que soulève le XXI^e siècle naissant. Nous pensons que le candidat de la gauche à la présidentielle de 2012, devra relever une lourde tâche. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire d'apporter ces quelques propositions, en espérant qu'il leur accordera assez de crédit pour les promouvoir. Nous sommes persuadés qu'en matière politique, il n'y a pas une solution, mais un maillage de solutions.

Edgar Minimbu et Tidiane Ly



Première Partie

Investissement



Proposition 1 : Investir dans une perspective de long terme

La France n'est pas un pays voué au déclin

Le président sortant semble persuadé que les Français attendent du gouvernement qu'il radicalise ses positions sur le terrain des questions identitaires. Outre le fait qu'à l'évidence, suivre pareille voie ne peut que diviser les Français, nous pensons que le cœur du combat électoral de 2012 résidera dans les questions économiques et sociales. Comme l'a récemment développé Eric Maurin¹, c'est d'abord la peur du « déclassement » qui préoccupe nos concitoyens.

Nous subissons une triple crise². Une crise d'abord économique qui voit une stagnation du pouvoir d'achat s'articuler à un chômage de près de 10% et une explosion de la dette publique qui est passée, entre 1975 et 2010, de 900 à plus de 25 000 euros par Français. La crise actuelle est également démographique : l'âge médian étant passé de 30 à 40 ans entre 1975 et aujourd'hui. La dernière crise, plus psychologique, renvoie à la sensation qu'ont les Français de voir le monde qui les entoure leur échapper. Le rayonnement international de la France serait voué au déclin.

La situation est préoccupante, mais il n'y a pas lieu d'y voir une fatalité. Le futur président devra donc faire preuve de courage politique en lançant un programme d'investissement ambitieux. Et ce, même si notre société médiatique rechigne à entendre parler de vision de long terme.

Retrouver le chemin d'une prospérité économique durable

Il faudra donc que le futur président initie un plan d'investissement qui vise, plutôt que la seule croissance, la prospérité économique. Celle-ci comprend non seulement la production de richesses, sa durée et son impact dans un temps long, mais elle intègre aussi l'utilisation qui en est faite.

Les travaux des économistes Karine Berger et Valérie Rabault³ montrent qu'un plan d'investissement ambitieux permettra à la France d'entrer dans les « nouvelles Trente Glorieuses ». Ce plan devra se focaliser sur cinq objectifs chiffrés sur un horizon tri-décennal :

1. Eric Maurin, *La Peur du Déclassement*, 2009.

2. Voir le dernier ouvrage de Pierre Moscovici, *Défaite interdite*, 2011.

3. Karine Berger et Valérie Rabault, *Les Trente Glorieuses sont devant nous*, 2011.

- Développement socio-économique. Passer des 1,2% de croissance actuels à 2,3% dans les années 2030¹.
- Consommation et production durable. Accroître la productivité des ressources, mesurée par le montant de matériaux utilisés par l'économie rapporté au PIB, de 1,75 actuellement à 3,5 en 2040.
- Inclusion sociale. Réduire, d'ici 2040, de 40% la proportion de la population courant un risque de tomber dans la pauvreté après transfert social. Et accroître le taux d'emploi des 55-64 ans de 38% à 55%.
- Santé publique. Permettre à l'espérance de vie en bonne santé de passer de 64,2 ans en 2011 à 70 ans en 2040.
- Développement durable. Multiplier par quatre la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie. Actuellement de 7%, elle doit être portée à 25%.

Ces objectifs ambitieux, comme l'expliquent les deux auteurs des Trente Glorieuses sont devant nous, ne pourront être atteints qu'à condition que l'Etat assume certains risques en matière d'investissement. Les efforts devront être concentrés sur cinq secteurs spécifiques selon un plan d'investissement de trois tranches de 30 milliards d'euros² par an, pendant trois ans. Ils pourront être répartis annuellement à hauteur de :

- 10 milliards pour l'éducation
- 7 milliards pour les transports
- 7 milliards pour l'énergie
- 1 milliard pour l'agriculture et l'alimentation

Proposition 2 : Soutenir l'éducation et la santé

Education : un rôle moteur et intégrateur

Alors que dans les années à venir, plus de la moitié des nouveaux emplois créés nécessitera un niveau de formation supérieur au baccalauréat, la France accumule les retards en matière d'éducation. Les tests PISA, publiés fin 2010, ont montré que le niveau des écoliers français était inférieur à la moyenne de celui des pays de l'OCDE. Enjeu économique, l'éducation est également, rappelons le, un enjeu républicain. Il devient de plus en plus difficile pour les jeunes générations de croire en la méritocratie lorsque 150 000 élèves par an quittent le système scolaire sans diplôme.

1. Le chiffrage des objectifs est issu des travaux de Karine Berger et Valérie Rabaut.

2. Ce montant et sa répartition dans les cinq secteurs sont expliqués dans les propositions 2 et 3. Son financement est le thème de la proposition 4.

Ainsi l'éducation est-elle, en priorité et en montant, le principal axe du plan d'investissement proposé au candidat socialiste pour 2012. Une hausse de 30%¹, sur trois ans, du budget de l'Education nationale, de la Recherche et de l'Enseignement³² supérieur sera nécessaire. Cet investissement ne devra pas se cantonner à la rénovation et à la construction de nouveaux bâtiments. L'essentiel devra porter sur le capital humain. Il sera nécessaire d'accroître le nombre et la qualité des professeurs, la priorité étant d'attirer les meilleurs enseignants. Cela passera nécessairement par des revalorisations salariales. Les instituteurs et professeurs français sont, en effet, les seuls en Europe pour lesquels le salaire à l'embauche a moins progressé que le PIB/hab. depuis 1985.

Concernant les matières enseignées, les filières développées et les domaines de recherche, il est important que l'Etat valorise les champs utiles à l'économie. A cet égard, il pourra s'avérer pertinent de limiter les places offertes dans certaines filières afin de revaloriser les carrières de chercheurs.

Santé : le soutien nécessaire à une industrie de pointe

Les dépenses de santé sont devenues le second poste de consommation des ménages, juste après le logement³. Se soigner correctement nécessite aujourd'hui d'avoir les moyens de s'offrir une bonne mutuelle, car le taux de remboursement moyen des prestations médicales n'atteint pas les 50%. En France, l'accès aux soins n'a jamais été aussi inégalitaire, tandis que le vieillissement prévu de la population ne laisse pas entrevoir un retournement de la tendance, bien au contraire. Ce n'est donc plus un simple enjeu de pouvoir d'achat ; il en va désormais de la santé publique.

Une action forte est à entreprendre dès 2012. C'est pourquoi une enveloppe de 15 milliards d'euros sur trois ans⁴ -soit 5 Mds/an- consacrée à la santé sera indispensable. Cet investissement massif devra cibler la recherche liée aux médicaments et aux biotechnologies. Cela, pour deux raisons. Premièrement, il est essentiel que la France conserve son avantage comparatif, car le médicament est l'un des rares secteurs où sa balance commerciale -6 Mds d'euros- est positive. Deuxièmement, les années qui viennent verront ce secteur croître au rythme du vieillissement mondial. Raison pour laquelle, les plus innovants dicteront leurs conditions. C'est pourtant dans ce contexte d'extrême concurrence internationale que l'industrie pharmaceutique française voit son nombre de brevets déposés, diminuer depuis 10 ans.

L'effort financier de 15 milliards d'euros dès 2015 permettra également de résoudre certains troubles liés à la dépendance. Cela permettra de réduire le coût considérable -30 Mds d'euros⁵- prévu pour les vingt prochaines années.

1. Karine Berger et Valérie Rabault, 2011.

2. Ce budget s'élevant à 90 milliards d'euros, l'investissement dans l'éducation devra représenter 30 milliards d'euros.

3. **La Consommation des Ménages depuis quarante ans**, Insee Première, février 2002, n°832.

4. Ce montant est calibré en fonction du financement des sociétés de biotechnologies aux Etats-Unis (dépositaires de plus de 80% des brevets). Celui-ci s'élève à 15 milliards de dollars par an.

5. **Personnes âgées dépendantes, Bâtir le scénario du libre choix**, Centre d'analyse stratégique, juin 2006.

Proposition 3 : Réinvestir dans les infrastructures de transport et d'énergie

Transport : l'inversion de la tendance actuelle par un investissement à quatre volets

L'investissement dans les transports a longtemps constitué l'un des principaux moteurs de la croissance par l'innovation technologique et industrielle. Il a également constitué, en aménageant le territoire, un levier considérable pour la création de richesses. Toutefois, depuis le début de la décennie 1990, la politique d'investissement dans les transports a été abandonnée. Or, la rapidité de déplacement des biens et des personnes, dans une économie de réseau comme l'est celle de la France, est essentielle pour la productivité et la compétitivité.

Il sera donc impératif de reprendre dès 2012 une politique ambitieuse d'investissement en infrastructures de transport. L'enveloppe de 20 milliards d'euros¹, sur trois ans, pourra être ventilée en quatre volets.

- Le volet TGV (7 Mds d'euros). Il représentera le cœur d'un partenariat européen lancé par la France. Le développement des transports ferroviaires doit se faire au niveau européen car aucun chantier intereuropéen n'existe à ce jour. Et cela aura un effet de levier économique maximum non seulement pour la stimulation des échanges, mais également pour les entreprises européennes sous-traitantes. Concrètement, les 7 milliards d'euros qu'apportera la France permettront de couvrir la construction de 500 km de lignes TGV².
- Le volet transports en commun (4 Mds d'euros). Cette enveloppe aura certes un impact sur le secteur privé. Mais elle permettra surtout une redistribution des zones de richesse et un rééquilibrage de la carte de l'habitat sur le territoire français. L'objectif étant de mettre un terme à la ghettoïsation autour des agglomérations. Les schémas classiques de déplacement en étoile, « centre-périphéries », cèderont la place à un maillage plus équilibré, « périphéries-périphéries ».
- Le volet fret ferroviaire (4 Mds d'euros). Ce volet devra également faire l'objet d'un partenariat européen. Il permettra en outre d'importantes réductions d'émission de CO₂.
- Le volet automobile « propre » (5 Mds d'euros). Les efforts devront se focaliser sur le développement de la première voiture consommant moins de 2 litres aux 100 km. Un effet multiplicateur sur la croissance et une économie de ressources considérables résulteraient d'un dépôt de brevet par une entreprise française.

1. cf. Proposition 1 du présent rapport.

2. 100 km de voies coûtent entre 1 et 1,5 milliards d'euros.

Energie : investir dans la « social-écologie »

Le député Pierre Moscovici suggère, dans son dernier ouvrage, trois principes structurant une conscience social-démocrate de l'écologie. La « social-écologie » doit (principe 1) penser la relation entre dynamique sociale et urgence climatique, tout en reconnaissant (principe 2) l'économie comme un outil nécessaire au politiques environnementale. Le niveau d'action de la social-écologie (principe 3) ne peut être pensé que dans une perspective supranationale, dans une dimension européenne.

Le candidat social-démocrate, s'il est élu en 2012, pourra s'appuyer sur une telle conception de l'écologie en matière d'investissement dans l'industrie énergétique. Ainsi, l'effort de 20 milliards d'euros dès 2015 évoqué dans la Proposition 1 pourra être affecté à la construction de nouvelles centrales¹ et à la mise au point de technologies de traitement des déchets nucléaires (15 Mds d'euros). Et un investissement de 5 milliards d'euros pourra être consacré à la recherche d'énergies renouvelables².

Proposition 4 : Financer le plan d'investissement dans un contexte de crise

La montée en puissance de la contrainte des finances publiques

Dans un contexte d'endettement historique du pays³, une campagne politique de gauche qui ferait fi de la contrainte des finances publiques serait jugée peu crédible voire, pire, irresponsable. Si une telle gauche parvenait à accéder au pouvoir, elle décevrait quoi qu'il arrive les Français. Soit elle oublierait, par mégarde, toutes les promesses de campagne, soit profitant de l'état de grâce suivant l'élection elle réaliserait plusieurs grandes mesures puis se heurterait au « mur de l'argent ».

Cela ne signifie en rien qu'une politique de gauche n'ait plus sa place dans le monde d'aujourd'hui. Les populations sont lassées des politiques conservatrices de droite, technocra-

1. Selon Karine Berger et Valérie Rabault, la France pourrait réduire de 50% sa consommation de ressources domestiques d'ici 2040.

2. La part de la France sur le marché mondial du photovoltaïque pourrait passer de 0% à 15% d'ici 2040.

3. La dette s'élevait à 81,7% du PIB en 2010 et n'a cessé de croître depuis.

tiques, qui ne savent traiter les grandes questions sociales qu'en instrumentalisant les peurs, dressant les concitoyens les uns contre les autres. C'est bien une politique de gauche qui est attendue. Mais c'est une gauche moderne ayant une approche réaliste des problèmes actuels qui sera la mieux à même de répondre à ce besoin de changement.

Le financement du plan d'investissement

Ainsi, au plan d'investissement de 30 milliards d'euros avancé dans la Proposition 1, doivent être associées les ressources financières indispensables à leur prise en charge. Tout comme il sera absolument nécessaire de relancer l'investissement public pour sortir de l'ornière économique dans laquelle nous nous trouvons, un relèvement de la fiscalité sera incontournable.

En plus des 10 milliards d'euros que la loi de finances 2011 a annoncé pouvoir dégager, 3 autres milliards pourront être libérés par la suppression du taux réduit de TVA sur la restauration. Et la récente suppression du bouclier fiscal ainsi qu'un plafonnement du montant de défiscalisation de l'impôt sur le revenu, générerait une ressource supplémentaire d'environ 5 milliards d'euros¹.

Ce sont donc 18 milliards d'euros qui pourront être dégagés grâce à des actions ciblées de taxation des revenus et du patrimoine. Restera près de 12 milliards d'euros à lever sur les marchés obligataires. D'aucun prétendront que cela n'est à ce jour pas réalisable et ils n'auront pas tout à fait tort. Malgré le maintien de son AAA par S&P, Moody's et Fitch, la France ne pourra probablement pas trouver à elle seule cette somme.

Mais si la France ne le peut pas, l'Europe, elle, le pourrait. Si cette dernière affichait des projets pour son futur et s'y tenait, tout en respectant une discipline budgétaire rigoureuse, il n'est aucun prêteur qui lui refuserait les ressources qu'elle exige. C'est une démonstration de force et de crédibilité que les investisseurs attendent de l'Europe, car à l'heure actuelle les liquidités abondent.

L'Europe n'est toutefois pas la solution à tout. Il faudra également modifier notre perception de l'investisseur qui est trop souvent cantonné à son seul rôle de financeur. Plus que cela, il est également celui qui participe à la prise de risque concernant le projet dans lequel il investit. Ainsi, une gratification à hauteur du risque encouru permettrait de convaincre les investisseurs de placer leurs fonds en France. Aux 3 à 4% de rémunération qu'offrent les obligations du Trésor français pourra être associée une prime liée au succès de l'investissement. Pareille prime attirerait non seulement les investisseurs, mais elle les sensibiliserait surtout aux intérêts de la collectivité.

1. Rapport d'information sur les niches fiscales, Assemblée nationale, 5 juin 2008.



Deuxième Partie International



Proposition 5 : Réformer la politique du commerce extérieur et de la coopération

En 2010, la balance commerciale de la France, à savoir le solde entre ses exportations et ses importations, était déficitaire de 51 milliards d'euros. Cette même année, la balance commerciale de l'Allemagne était excédentaire de 154 milliards d'euros. Les analystes s'accordent à expliquer cette différence par une production industrielle allemande qui répond mieux à la demande des pays émergents, moteur de la croissance mondiale.

Pourtant, les multinationales françaises sont très bien intégrées au marché mondial. La France est le quatrième pays à avoir le plus d'entreprises membres du classement Fortune des 500 plus grandes entreprises mondiales, devant l'Allemagne.

La différence entre les deux pays se joue au niveau des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). L'Allemagne compte près de deux fois plus d'ETI que la France, qui sont mieux intégrées au marché mondial. Rattraper ce retard est à la fois un enjeu pour l'emploi en France (1 500 000 emplois à gagner), un enjeu de compétitivité globale, de stabilité macroéconomique avec la résorption du déficit commercial, mais également de politique extérieure avec le repositionnement du rôle de la France dans le monde.

Etat des lieux

Le dispositif d'accompagnement du commerce extérieur a été rationalisé en 2008. Auparavant éclatée en une multitude d'opérateurs, c'est désormais l'agence Ubifrance qui pilote la politique du commerce extérieur. A travers les missions économiques des ambassades françaises à l'étranger et la Direccte au niveau régional, le lien est fait entre les entreprises et les marchés étrangers d'un côté, et les entreprises locales françaises de l'autre.

Nous proposons de renforcer cette dynamique de rationalisation et de réorienter le commerce extérieur en direction des partenariats stratégiques et des prises de participation au capital entre PME/ETI françaises et leurs équivalents à l'étranger.

Rapprochement entre Ubifrance et Proparco

Proparco est la filiale privée de l'Agence française de développement. La société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique est dotée d'un capital

de 420 millions d'euros. Elle a pour rôle de « stimuler les investissements et les marchés en accordant des concours bancaires qui soient, à la fois, rentables financièrement et utiles au développement. Proparco peut intervenir sous forme de prêts à long terme, de fonds propres, de prises de participation dans des entreprises, de garanties ou d'ingénierie financière ».

Grâce à l'AFD, à Proparco et à son réseau de missions économiques à l'étranger, la France dispose d'un capital d'intelligences économiques et d'un réseau d'affaire international parmi les plus compétitifs au monde. L'enjeu est d'en faire profiter les PME et les ETI françaises qui souhaitent croître à l'international. Ce rapprochement serait facilité par une meilleure accessibilité au crédit pour l'investissement à l'étranger.

Proposition 6 : Soutenir les IDE des PME grâce à la Banque publique d'investissement

Le projet du Parti socialiste pour l'élection présidentielle de 2012 prévoit la création d'une nouvelle grande banque publique d'investissement pour notamment soutenir l'offre de crédit aux PME. Cette banque pourrait également se voir assigner l'objectif de faciliter l'accès au crédit pour les PME/ETI qui auraient un projet de participation au capital ou d'alliance stratégique avec une entreprise étrangère, facilitée par UBI-FRANCE/Proparco. La Banque publique d'investissement pourrait doter Proparco d'un fonds de capitaux à placer de 3 milliards d'euros par an à cet effet, afin de remplir l'objectif sous 5 ans d'un rattrapage par la France des résultats industriels de l'Allemagne.

Ce fond de placement serait financé grâce à une réallocation de certains fonds de l'AFD et grâce à l'épargne de long terme des Français. Le fonds de 3 milliards d'euros aura un effet de levier important, chaque prêt de Proparco ne pouvant financer plus de 50% de l'emprunt d'une entreprise. Ce sont donc au moins 6 milliards d'euros qui seraient investis dans le positionnement stratégique à l'international des PME/ETI françaises.

Augmenter la part des IDE dans le cadre de la politique française de coopération

Les instruments traditionnels de la politique d'aide au développement font l'objet de nombreuses critiques quant à leur inefficacité par rapport aux objectifs assignés. De plus, la France rencontre des difficultés à remplir l'objectif qu'elle s'est fixée lors de la conférence internationale de Monterrey d'assigner 0,7% de son PIB à l'aide au développement. Cet objectif sera d'autant plus compliqué à atteindre dans le contexte de restriction budgétaire qu'il va impacter le gouvernement français jusqu'à 2017.

Pour autant, le soutien aux pays sous-développés reste un sujet stratégique prioritaire. Notre proposition consiste à augmenter la proportion des investissements privés français et des transferts de technologie entre entreprises, sous l'impulsion de la puissance publique.

Pour une coopération pragmatique en Afrique

Mises en application, ces propositions rénoveraient profondément le cadre des relations entre la France et les pays africains par exemple. Il s'agirait d'un nouveau type de coopération entre d'une part les PME et ETI françaises ayant un fort capital technologique et offrant des facilités de financement. D'autre part les jeunes entreprises africaines qui animent un marché en forte croissance de plus 100 millions de personnes solvables.

Ces entreprises africaines à fort potentiel de croissance sont encore à la recherche de partenariats stratégiques pour des transferts de technologies et une plus grande accessibilité aux capitaux et aux marchés matures. Contrairement à la coopération Chine-Afrique, ce nouveau partenariat entre les entreprises françaises et africaines privilégierait l'emploi de la main d'œuvre locale et l'amélioration de sa productivité. Il s'agirait alors d'un vrai partenariat gagnant-gagnant, les entreprises françaises développant leur participation financière et stratégique dans des entreprises positionnées sur des marchés en forte croissance, au moment même où la croissance européenne est atone. Cette nouvelle politique de partenariat répondrait à une forte demande de pragmatisme des pays africains vis-à-vis de leurs partenaires, comme en témoignent leurs relations avec les puissances émergentes.





Troisième Partie

Social Business



Proposition 7 : Institutionnaliser la production de richesses économiques et sociales : un statut pour l'entreprise sociale

Alliant efficacité et bien commun, l'entrepreneuriat social veut faire la synthèse entre la recherche du bien commun propre aux services publics et la création dynamique de richesses propres à l'économie de marché. Promouvoir l'entrepreneuriat social, c'est avant tout repenser l'entreprise, aujourd'hui trop assimilée à la lucrativité. L'entreprise sera ici entendue selon les définitions suivantes :

- CA Rouen 18-12-1996 : l'entreprise « a pour finalité la production de biens ou de services et suppose une organisation spécifique avec un personnel affecté à la mise en œuvre des éléments de production ».
- Directive 2001/23/CE : l'entreprise est une « entité constituée d'un ensemble organisé de personnes et d'éléments permettant l'exercice d'une activité économique qui poursuit un objectif propre ».

Nous pourrions ainsi nous inspirer ou améliorer le model de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) par exemple.

Réformer le droit des sociétés (article 1832 du code civil)

L'entreprise étant aujourd'hui généralement organisée sous forme de société, c'est sur ce premier levier qu'il faut d'abord agir pour en faire une structure qui ne soit pas uniquement tournée vers la recherche du profit. Daniel Hurstel justifie cette idée dans La nouvelle économie sociale : « Si au-delà d'un certain niveau de pertes l'Etat prend le relais des actionnaires pour porter la charge des pertes, alors l'intérêt social ne peut se confondre avec celui des seuls actionnaires et le but de la société doit être repensé ».

L'article 1832 du code civil est aujourd'hui ainsi rédigé : « La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter ». Cette définition de la société ne tient pas compte de l'impact social des entreprises organisées en sociétés.

Il pourrait être ainsi reformulé : « La société est constituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie, soit en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter, soit en vue de financer ou de développer une activité de production de biens ou de services dans le cadre d'une lucrativité limitée ».

Créer un statut d'entreprise sociale

Considérant que toute société peut poursuivre une finalité sociale, il s'agit de donner une visibilité et d'encadrer cette production d'impact social. Il est donc proposé ici la création d'un statut permettant l'encadrement de la lucrativité et garantissant la recherche prioritaire de l'impact social. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- Verrouillage d'une partie des fonds propres : la société ayant choisi ce statut dispose de deux passifs : l'un est verrouillé et ne peut donner lieu au versement de dividendes ou de boni de liquidation, l'autre n'est pas verrouillé et donne droit au versement de dividendes et du boni. Cela permet notamment de flécher davantage les financements provenant de dons ou de subventions publiques.
- Encadrement des dividendes (les bénéfices dépassant le plafond fixé sont automatiquement alloués aux réserves verrouillées)
- Limitation de l'écart des salaires.

Proposition 8 : Valoriser la production d'impact social : insérer l'entreprise sociale dans l'économie de marché

L'entreprise sociale n'est pas révolutionnaire. Elle s'intègre pleinement dans l'économie de marché (en termes de production et de financements notamment) qu'elle peut influencer pour la remettre au service de la société, en créant des richesses économiques donc sociales. Plusieurs outils sont à mettre en place pour permettre aux entreprises sociales d'être visibles, de se financer et d'accroître leur impact.

Développer l'information extra-financière des entreprises ayant un impact social

Pour rendre lisible la production d'impact social il est nécessaire de mettre en place une notation tenant compte de l'impact social en plus de la viabilité économique : une notation financière fait état de la viabilité économique de l'entreprise et une notation extra financière rend compte de l'impact social. Cette dernière serait effectuée par une agence indépendante de notation de l'impact social qui pourra évaluer toutes les entreprises (sociales ou non) afin de créer une pression pour la performance sociale.

Adapter les marchés financiers

Intégrée à l'économie de marché, l'entreprise sociale doit pouvoir profiter de la libre circulation des capitaux. D'où la nécessité de créer des produits financiers adaptés (comme les social impact bonds déjà utilisés en Grande Bretagne), de mettre en place l'étiquetage des produits financiers déjà existants (obligation pour les banques d'étiqueter les produits financiers en fonction de la prise en compte de l'impact social des entreprises dans lesquelles elles investissent), et d'inventer une plateforme de capitaux pour mettre en relation investisseurs et entrepreneurs sociaux.

Avantager les entreprises sociales

Créatrice d'impact social et ainsi génératrices d'économies pour l'état, les entreprises sociales doivent pouvoir bénéficier d'avantages publics.

- L'article 53 du code des marchés publics ne tient compte que du prix et de l'efficacité de la prestation pour l'attribution des marchés publics. Il s'agit de le modifier afin de faire de l'impact social un critère supplémentaire d'attribution. De plus, certains marchés publics pourront n'être attribuables qu'à des entreprises sociales (les crèches associatives par exemple).
- Les délégations de services publics (qui se distinguent des marchés publics en ce que la rémunération du prestataire provient des usagers) seront intégralement réservées à des entreprises sociales. En effet, celles-ci recherchant autant la production d'impact social que la production d'impact économique, elles seront une meilleure garantie contre les privatisations se faisant au détriment des usagers (augmentation des prix, baisse de la qualité de la prestation).
- Les entreprises ayant opté pour le statut décrit dans la fiche précédente pourront bénéficier de subventions et d'avantages fiscaux.





Quatrième Partie

Jeunesse & Education



Proposition 9 : Inscrire dans le nouveau pacte éducatif le contrat d'éducation « Colyce »

À l'image du contrat de génération pour l'emploi des jeunes, le contrat d'éducation « Colyce » est une mesure pour encourager la solidarité, l'échange, l'entraide, la coopération et la transmission des savoirs entre élèves du collège/lycée. En revanche, contrairement au contrat de génération qui instaure un compagnonnage entre jeunes et seniors, le contrat d'éducation « Colyce » est un contrat intra-générationnel.

Notre système socio-fiscal est faiblement progressif et redistributif. Ces deux principes, qui sont déjà présents dans notre système scolaire, doivent être renforcés davantage. En effet, de même que les citoyens contribuent aux finances publiques à la hauteur de leurs revenus, le contrat d'éducation « Colyce » se veut être un système de partage et de redistribution du capital immatériel que sont les connaissances et le savoir.

Mutualisation d'une part des crédits alloués à l'éducation civique, juridique et sociale

Lors de l'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale, les collégiens et lycéens sont sensibilisés aux valeurs fondatrices de notre citoyenneté nationale et de notre pacte républicain. À l'enseignement théorique autour de notions complexes comme la fraternité, l'égalité des chances, la tolérance ou encore la démocratie sociale, le contrat d'éducation « Colyce » sensibilisera la jeunesse à ces valeurs à travers leur mise en pratique sur le terrain.

« Colyce », un ERASMUS du secondaire en France

Le contrat d'éducation « Colyce » serait en pratique comparable au programme européen d'échange d'étudiants et d'enseignants ERASMUS, à trois différences près : « Colyce » serait un projet de mobilité qui concernerait une classe et non un seul élève, dans l'enseignement secondaire et au sein du territoire national.

À l'image d'Érasme qui promouvait la paix en Europe par le cosmopolitisme et l'ouverture à l'autre, notre jeunesse ne s'unira et ne se définira un projet de société commun qu'en intégrant totalement l'extrême richesse que représentent la mixité et la différence.

Expérience pilote en région Île-de-France

Il paraît aujourd'hui délicat de parler d'un système scolaire juste et dans lequel l'égalité des chances aurait tout son sens alors qu'en région Île-de-France seuls 20 kilomètres

séparent le meilleur lycée de France de celui le plus en difficulté.

Une inégalité aussi frappante ne pouvant perdurer encore longtemps, le contrat d'éducation « Colyse » pourrait dans un premier temps être lancé et évalué en Île-de-France pour ensuite être généralisé sur tout le territoire national.

Dès l'installation du candidat de la gauche comme 7^e Président de la V^e République, une mission d'information parlementaire pourra être confiée à un député de notre majorité pour étudier la faisabilité de cette proposition et le cas échéant sa mise en œuvre.

Proposition 10 : Renforcer l'aide aux jeunes par un système de contrepartie : le Contrat Local Jeune

L'environnement scolaire est une composante clé dans la réussite d'un jeune. C'est pourquoi il est essentiel, notamment dans les quartiers difficiles, de mettre l'accent sur l'accompagnement des jeunes en dehors des temps scolaires afin de stimuler leur envie de réussir et d'entreprendre.

Renforcer le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)

Créé depuis plus de dix ans, le CLAS met en place des actions d'accompagnement durant les temps périscolaires centrées sur l'aide aux devoirs et l'élargissement des centres d'intérêt nécessaire à la réussite scolaire. En coordination avec les équipes pédagogiques, ce dispositif est aussi en étroite relation avec les familles.

Dans les quartiers difficiles, l'accompagnement doit être poursuivi et renforcé durant les vacances scolaires par des activités sportives et des sorties culturelles afin d'occuper les jeunes qui ne partent pas en vacances et d'élargir leur champ d'intérêt.

Durant l'année scolaire 2009-2010, 176 000 jeunes ont bénéficié des 8 756 actions du CLAS pour un budget de 54 millions d'euros¹ : 63% des bénéficiaires étaient des écoliers, 31% des collégiens. Ce dispositif doit être renforcé dans le secondaire afin que les collégiens soient les principaux bénéficiaires des actions du CLAS.

1. Bilan CLAS 2009-2010, Ministère des Solidarité et de la Cohésion sociale.

Instaurer le Contrat Local Jeune (CLJ) au niveau national

Le CLJ Auber+, dispositif instauré à Aubervilliers depuis 2008, repose sur un système de contrepartie citoyenne avec les jeunes de 16 à 25 ans. La commune aide ces derniers à financer un projet individuel ou collectif à hauteur de 2 000 euros maximum en échange de services rendus à sa commune.

Le comité responsable oriente le jeune sur les missions disponibles répondant aux besoins de la ville et des associations: aide aux personnes âgées (animation et permanence par exemple) ou actions de solidarité (participation aux Resto du Cœur). Les projets validés par la ville répondent à des critères bien définis comme la participation aux frais de scolarité, la formation volontaire (BAFA) ou professionnalisante, la création d'entreprise, ou encore le permis de conduire.

Ce système de contrepartie permet de développer la responsabilité citoyenne chez les 16-25 ans tout en les soutenant dans leur projet. Il crée un lien intergénérationnel et il valorise le curriculum vitae. L'action locale des jeunes participe ainsi à la dynamique des villes. En 2009, 225 habitants d'Aubervilliers ont bénéficié de cette aide complémentaire pour un budget de 66 000 euros, dont 35 000 euros ont été financés par la ville.

Tout comme le Service Civique, le Contrat Local Jeune pourrait être instauré au niveau national dans les zones dites prioritaires afin d'encourager les jeunes à participer à la vie de leur commune dans un système gagnant-gagnant. L'Etat pourrait contribuer à hauteur de 20% à 40 % du budget investi par les communes¹. L'effort national s'élèverait ainsi à près de 450 millions d'euros, soit en moyenne 12 500 euros par commune.

1. Nous partons d'une base de 40 000 euros investis en moyenne par commune.

Conclusion

Quelques-unes des propositions qui précèdent sembleront aventureuses à certains. Pourtant, chacune d'entre elles est riche de potentialité. Toutes sont réalisables si la confiance et les moyens sont mis en œuvre. Mais ce rapport est surtout un appel au courage politique, à l'audace d'emprunter de nouveaux sentiers. Tout projet bien pensé, devenu une ambition collective et ayant recueilli l'adhésion de la majorité des Français, est voué au succès.

Le Changement vu par la jeunesse pour 2012 est adressé au candidat de la gauche à la présidentielle pour les raisons exposées en avant-propos. Toute fois un « homme providentiel », aussi talentueux soit-il, ne pourra pas à lui seul redresser la France. C'est donc à toute l'équipe qui l'entoure, mais aussi à celle qui demain peut-être dirigera le pays, que nous adressons ces quelques pages. Elles sont le fruit de nos espoirs et de notre croyance dans la réussite future de la France.



Conception et réalisation



